



## **PROJETS JEUNES 2008**

Ü Dossier de candidature

Ü Réseau  
Points d'Appui

Ü Adhésion au  
règlement

Ü Bilan de l'Action



Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports  
Du Pas-de-Calais

# PROJETS JEUNES

## (Ex FDAIJ)

Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports  
du Pas-De-Calais

## Règlement & Modalités d'attribution 2008

« **Projets Jeunes** » est un dispositif initié par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative mis en place dans le Pas de Calais par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports en partenariat avec des associations et collectivités volontaires.

Il vise prioritairement à apporter aux porteurs de projets **une aide technique, pédagogique et financière au montage d'un premier projet individuel ou collectif.**

Article 1 : Conditions d'accès

« **Projets Jeunes** » s'adresse à **tous les jeunes de 11 ans révolus à 30 ans inclus domiciliés dans le Pas-de-Calais.** L'âge est apprécié à la date du dépôt du dossier de candidature.

Le représentant du projet, s'il est mineur, devra faire compléter par son représentant légal l'autorisation du formulaire « Adhésion au règlement » fourni avec le dossier de candidature, pièce obligatoire au dossier.

Les projets peuvent s'inscrire dans différents domaines (**citoyenneté, sport, culture, activité de découverte technique et scientifique, éducation, solidarité locale et internationale**) et viser au moins un des objectifs suivants :

- Favoriser l'engagement des jeunes et leur participation à la vie locale,
- Favoriser les pratiques culturelles, sportives, scientifiques,...
- Favoriser l'ouverture sur l'Europe.

Les projets doivent recouvrir une **dimension collective** dans leur finalité. Les moyens mis en œuvre pour réaliser le projet présenté sont libres et variés.

**Le candidat doit être à l'initiative du projet et le porteur de l'action,** même s'il est acquis qu'une aide extérieure pour sa réalisation peut être apportée au porteur du projet :

- les projets d'associations de moins de 3 ans sont recevables si l'association a été constituée pour la réalisation du projet et regroupe dans ses instances dirigeantes des jeunes de 16 à 30 ans,
- les projets s'inscrivant dans un cadre scolaire sont recevables s'ils sont portés par les élèves. Ces projets peuvent être soutenus et encadrés par des personnels des établissements scolaires et doivent trouver un relais dans la vie associative et une mise en œuvre sur le temps périscolaire et extra-scolaire,
- les membres des projets collectifs doivent respecter le critère d'âge 11/30 ans,

**Le jeune ne peut déposer qu'une seule candidature au « Projets Jeunes » dans la même année.**

**Sont exclus les projets d'étude et de formation, de consommation d'activités, de participation à des compétitions, à des raids ou à des expéditions ainsi que tout projet qui n'est pas à l'initiative directe du jeune.**

Article 2 : Accompagnement des jeunes par les Points d'Appui Envie d'Agir partenaires de « Projets Jeunes ».

Sont éligibles **les projets faisant l'objet d'un accompagnement** proposé par le réseau des PAEA (collectivité ou association partenaire). Deux rencontres avec le PAEA sont un préalable à la présentation du projet.

Les partenaires de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports du Pas-de-Calais s'engagent à apporter aux jeunes le soutien méthodologique et technique jugé nécessaire au suivi et à la bonne réalisation du projet : conseil dans le montage du projet, orientation dans les démarches à mettre en œuvre, aide à la gestion des financements obtenus , présentation du projet devant le jury...

Les partenaires attestent du sérieux du projet et de sa faisabilité.

Article 3 : Montant des aides attribuées au titre des Projets Jeunes

**L'aide maximum** attribuée au titre des « **Projets Jeunes** » est de **1600 € Elle ne peut constituer la seule source de financement nécessaire à la réalisation du projet.** La contribution du ou des jeune(s) porteur(s) pourra notamment se matérialiser par la mise en place d'actions visant à financer son (leur) projet. Le montant « **Projets Jeunes** » sera déterminé après présentation par le (ou les) jeune(s) du projet devant un jury conformément à l'article 9.

Les projets soutenus devront obligatoirement être réalisés au plus tard un an après la date de notification de la décision émise par le jury.

Article 4 : Versement de l'aide financière

L'aide financière octroyée par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports au titre des « **Projets Jeunes** » sera versée sur le compte bancaire du jeune primé, ou pour les projets collectifs, sur le compte bancaire du représentant du groupe dûment désigné dans le dossier de candidature. Pour procéder à l'engagement de ces aides, un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal libellé au nom et prénom du bénéficiaire du soutien devra donc obligatoirement être joint au dossier de candidature. L'aide financière pourra être déléguée à la structure chargée de l'accompagnement après accord de la DDJS.

Article 5 : Modalités de dépôt du dossier de candidature

Pour participer, les candidats devront obligatoirement compléter un dossier de candidature et y joindre les pièces suivantes (les formulaires adéquats sont fournis avec le dossier de candidature) :

- La photocopie de la pièce d'identité du représentant du projet ;
- Une ou plusieurs attestation(s) de parrainage ;
- L'adhésion au règlement du représentant du projet ;
- Le relevé d'identité bancaire ou postale du représentant du projet libellé à son nom et prénom ;
- Les statuts de l'association créée pour la réalisation du projet présenté (le cas échéant).

Les dossiers présentés doivent obligatoirement être rédigés sur le formulaire-type obtenu comme mentionné à l'article 8. Tout dossier présenté sur un autre formulaire que le dossier-type de candidature ou tout dossier incomplet ne sera pas retenu.

Tous les documents et pièces utiles à la compréhension du projet (notes de synthèse, témoignages, comptes-rendus,...) pourront être joints au dossier.

Une demande d'informations complémentaires pourra être faite par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports du Pas-de-Calais pour une meilleure compréhension du projet.

Les lauréats adresseront obligatoirement un compte rendu précis de l'état d'avancée de leur projet à la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports ainsi qu'à la structure accompagnatrice ( cf. adhésion au règlement)

Article 6 : Engagements

Les jeunes bénéficiaires de « **Projets Jeunes** » s'engagent à participer à toute forme de communication (télévision, radio, Internet, presse écrite), à présenter leur initiative sur tout support pédagogique ou de communication et autorisent la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports à communiquer leurs coordonnées aux médias, notamment à la presse.

Les bénéficiaires de « **Projets jeunes** » s'engagent à informer la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports du Pas-de-Calais de tout changement de nature à modifier ou affecter les activités et le projet présentés dans le dossier de candidature.

Les bénéficiaires de « **Projets Jeunes** » s'engagent à utiliser l'aide financière attribuée par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports pour le projet présenté, et, en cas d'annulation du projet soutenu, à restituer le prix perçu.

#### Article 7 : Retrait des dossiers

Le dossier de candidature peut être retiré auprès des collectivités et des associations partenaires de l'opération, ou auprès de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports du Pas-de-Calais (8 voie Bossuet – BP 960 – 62033 Arras Cédex). Il est également téléchargeable à partir du site Internet [www.ddjs-pasdecalais.jeunesse-sports.gouv.fr](http://www.ddjs-pasdecalais.jeunesse-sports.gouv.fr).

#### Article 8 : Dépôt des dossiers

Le dossier de candidature est adressé en double exemplaire, l'un à la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports du Pas-de-Calais, l'autre à la collectivité ou à l'association partenaire selon le calendrier en vigueur, le cachet de la poste faisant foi.

Une seule demande peut être déposée par un jeune ou groupe de jeunes.

#### Article 9 : Organisation

Le jury pourra se composer de représentants de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports du Pas-de-Calais, du réseau des Points d'Appui « Envie d'Agir », du Centre Régional d'Information Jeunesse (ou du Point Information Jeunesse local), du Conseil Régional Nord Pas-de-Calais, des lauréats du programme « Envie d'Agir » et du Conseil Départemental de la Jeunesse. Le jury se réunira autant que de besoin sur le lieu d'implantation de la structure partenaire.

La présence du candidat au jury est indispensable.

Les décisions sont notifiées aux jeunes par courrier dans 15 jours suivant la tenue du jury.

#### Article 10 : Articulation avec les autres dispositifs

Un lauréat « **Projets Jeunes** » pourra également présenter une candidature **DEFI JEUNES** sous réserve du caractère de recevabilité de son projet ( nouveau projet ou prolongement du projet primé).

Un jeune ou groupe de jeunes ne pourra être lauréat que d'un seul dispositif la même année pour le même projet.

#### Article 11 : Limite de responsabilité

La Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports du Pas-de-Calais ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à annuler le « **Projets Jeunes** » à écourter, proroger, ou reporter sa période de mise en œuvre ou en modifier les conditions. Sa responsabilité ne peut être engagée de ce fait.

La Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque aura fraudé ou tenté de le faire. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des candidats du fait des fraudes éventuellement commises.

#### Article 12 : Dépôt et acceptation du règlement

La participation au « **Projets Jeunes** » entraîne l'acceptation du présent règlement dans son intégralité.



**PROJETS JEUNES**  
*Dossier de candidature 2008*  
*(Attention : ce dossier comporte 5 pages – de 5 à 9)*

*A retourner<sup>1</sup> selon le calendrier en vigueur, le cachet de la poste faisant foi*

<b>Le projet (Titre) :</b> ..... <b>Le représentant du projet (Prénom, NOM) :</b> .....
<b>Le Point d'Appui « Envie d'Agir » et son référent (Prénom, NOM) :</b> .....

*Attention, le représentant du projet, et le cas échéant, les équipiers, doivent obligatoirement être âgés de 11 à 30 ans.*

Adresse : ..... CP : ..... Ville : .....

( : ..... ( mobile : ..... E-mail : .....

Date de naissance : ...../...../..... Sexe (H/F) : .... Nationalité : .....

**Situation actuelle<sup>2</sup>**

- scolarisé (collégien, lycéen, étudiant)
- apprenti
- en formation professionnelle
- demandeur d'emploi
- en activité professionnelle
- autre (à préciser) : .....

**Niveau d'études**

- aucun diplôme (ou certificat de formation générale)
- diplôme national du Brevet
- CAP/BEP
- Bac / Bac professionnel
- diplôme 1<sup>er</sup> cycle (BTS, DEUG, DUT)
- diplôme 2<sup>ème</sup> cycle
- 3<sup>ème</sup> cycle / grandes écoles

**Les équipiers (en cas de projet collectif)**

*Préciser sur papier libre les prénom, nom, date de naissance, sexe, nationalité et coordonnées des équipiers.*

<sup>1</sup> Le dossier complet doit être adressé en double exemplaire, l'un à la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports du Pas-de-Calais (8 voie Bossuet – BP 960 – 62033 ARRAS Cédex), l'autre à la collectivité ou association partenaire.  
<sup>2</sup> Cocher la case correspondant à votre situation.



## Budget prévisionnel <sup>3</sup>

DEPENSES		RESSOURCES	
Ö Achats (à détailler)	.....€	Ö Autofinancement :	
.....	.....€	Recettes/ventes	.....€
.....	.....€	Autres (à préciser).....	.....€
.....	.....€	.....	.....€
.....	.....€	.....	.....€
.....	.....€	.....	.....€
.....	.....€	Ö Sponsors et/ou Parrainages (à préciser)	
.....	.....€	.....	.....€
.....	.....€	.....	.....€
.....	.....€	.....	.....€
Ö Locations	.....€	.....	.....€
.....	.....€	.....	.....€
.....	.....€	.....	.....€
Ö Transport/frais de déplacement	.....€	.....	.....€
Ö Consommables (EDF/eau/téléphone/poste,...)	.....€	Ö Autres aides et subventions (à préciser)	
Ö Frais de communication (documentation, ...)	.....€	.....	.....€
Ö Prestations de service	.....€	.....	.....€
.....	.....€	Ö aide demandée à « Projets Jeunes »	.....€
.....	.....€		
Ö Assurance	.....€		
Ö Autres (à préciser)	.....€		
.....	.....€		
.....	.....€		
.....	.....€		
.....	.....€		
<b>Total dépenses :</b>	<b>.....€</b>	<b>Total ressources :</b>	<b>.....€</b>

<sup>3</sup> **Attention :** - le budget présenté doit être équilibré (montant des dépenses égal au montant des ressources).  
- joindre tout justificatif et/ou attestations d'aides obtenues (sponsors, parrainages, subventions...).

Ce dossier complet doit parvenir à la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports du Pas-de-Calais et à la collectivité ou association partenaire selon le calendrier en vigueur, le cachet de la poste faisant foi.

**Pour être complet**, il devra obligatoirement comprendre les **pièces suivantes** :

- Le présent formulaire de candidature (comprenant 3 pages) ;
- la photocopie de la pièce d'identité du représentant du projet ;
- l'adhésion au règlement du représentant du projet sur le formulaire type ci-joint ;
- les statuts de l'association créée pour le projet (le cas échéant).
- le relevé d'identité bancaire ou postale du représentant du projet libellé à son nom et prénom ;



# PROJETS JEUNES



## Adhésion au règlement

Je soussigné(e) Mme / Mlle / M<sup>4</sup> ..... (*Prénom, NOM*), représentant le projet intitulé ..... et présenté au « **Projets Jeunes** », reconnais avoir lu et accepté l'ensemble des conditions du règlement dudit fonds.

Conformément aux dispositions prévues dans le règlement de « Projets Jeunes », et dans le cas où mon projet serait retenu et financé,

- je m'engage à réaliser le projet présenté au jury au plus tard un an après la date de notification de sa décision et à utiliser l'aide octroyée pour la réalisation de ce projet ;
- je m'engage à transmettre à la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports du Pas-de-Calais un bilan de mon projet au plus tard deux mois après sa réalisation et, le cas échéant, à lui adresser un compte-rendu précis de l'état d'avancée de mon action;
- j'autorise la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports du Pas-de-Calais à communiquer mes coordonnées aux médias et notamment à la presse. J'accepte ainsi d'être contacté par les médias intéressés par mon projet et m'engage à participer à toute forme de communication sur le fonds départemental d'aide à l'initiative des jeunes (télévision, radio, Internet, presse écrite, ...).

Fait pour valoir ce que de droit.

A ..... le ...../...../2008

**Signature du représentant du projet** précédée de la mention

manuscrite « lu et approuvé » :

---

## Partie à compléter par le représentant légal, pour les **candidats mineurs** :

Je soussigné(e), Mme / Mlle / M<sup>4</sup> ..... (*Prénom, NOM*), représentant légal de Mme / Mlle / M<sup>1</sup> ..... (*Prénom, NOM du représentant du projet*), certifie avoir pris connaissance de son projet intitulé ..... qu'il / elle présente au titre de « **Projets Jeunes** ». Je l'autorise à participer à ce projet et à le présenter dans le cadre de cette opération. Je reconnais avoir lu et accepté l'ensemble des conditions du règlement dudit fonds départemental.

Fait pour valoir ce que de droit.

A ..... le ...../...../2008

**Signature du représentant légal** précédée de la mention

manuscrite « lu et approuvé » :

---

<sup>4</sup> *Rayer les mentions inutiles*

**PROJETS JEUNES**  
**DOSSIER DE CANDIDATURE 2008**

**ATTESTATION DE PARRAINAGE** (à photocopier autant que de besoins)

Je soussigné(e) Mme/Melle/M.....(Prénom, Nom)  
en qualité de .....à ..... ( Nom de l'organisme parrain),  
certifie par la présente parrainer le projet intitulé.....  
.....  
présenté au «**Projets Jeunes** » par  
Mme/Melle/M.....  
..... ( Prénom, Nom du représentant du projet).

**Coordonnées précises de l'organisme parrain du projet et du contact désigné :**

Contact : Prénom :.....Nom :.....Fonction :.....  
Adresse :.....  
Téléphone :.....e-mail :.....site web :.....

**Nature juridique de l'organisme :**

- Entreprise
- Collectivité( mairie, conseil général, conseil régional)
- Association
- Autre ( à préciser) :

**Nature du parrainage :**

- Moral
- Technique et pédagogique
- Médiatique
- Financier
- En nature
- Autre ( à préciser) :

**Avis du parrain concernant le projet :**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Fait à ..... ,le.... /..... /2008

Signature :

# BILAN DE L'ACTION

NOM et PRÉNOM du responsable du projet : .....

ADRESSE .....

CODE POSTAL ..... VILLE .....

Tél. .... Portable .....

E-mail .....

SITUATION.....ÂGE : ..... (à la date du rapport)

TITRE DU PROJET.....

.....  
DOMAINE D'ACTIVITÉ <sup>(1)</sup> .....

PROJET INDIVIDUEL      COLLECTIF

## 1.COMMENT AVEZ-VOUS CONNU LE DISPOSITIF« PROJETS JEUNES »

---

Point information jeunesse

Mission locale    Établissement scolaire

Association<sup>(2)</sup> : MJC / centre social / FJT / foyer rural / autre, précisez .....

outils de communication    presse-média    autre, précisez.....  
(affiche, dépliant, manifestation, internet...)

## 2. MONTAGE DU PROJET

---

### 2.1 Quel a été le temps d'élaboration de votre projet ?

Environ :    3 mois      6 mois      9 mois      plus, précisez

### 2.2 Avez-vous eu besoin d'un accompagnement particulier pour le montage de votre projet ?

oui            avant le jury                      après le jury                      non

### 2.3 Si oui quelle a été la nature de cet accompagnement ?

Conseils, précisez .....

.....

Formation, précisez .....

.....

Soutien logistique, précisez .....

.....

Autre, précisez : .....

<sup>(1)</sup> culture, sports, loisirs, solidarité internationale, action sociale, sciences et techniques, création d'activité économique.







